COMPTE-RENDU

Le 27 mai 2020,

Négociation Intéressement

Les représentants CGT :

Yannick DELCUZE
Christophe RATIN
Karine ROBERT
Jean-Claude VEDEL

Les représentants de la direction :

Armelle MESNARSD : DRHRS
Nathalie RIBEIRO : DRHRS
Gwladys CARDINAL : DRHRS

Les syndicats présents :

CFDT-CFE/CGC-UNSA/SPAEN

Cette réunion de négociation entre la Direction et les Organisations syndicales représentatives relative à l'intéressement au CEA s'est déroulée le Mercredi 27 mai 2020, à 9 h 00 en audio conférence.

Préliminaires d'Armelle MESNARD :

Ouverture des travaux par Armelle MESNARD. Elle demande que les OS fassent leurs déclarations.

Déclarations des Organisations Syndicales en préliminaire :

Déclaration de la CFDT : Une négociation doit être loyale mais l'évolution de cette prime semble dérisoire. Il est demandé que la notation doit être graduée. Pourquoi ne pas se limiter à 200 points ? Favorable à une prime identique pour tous et un accord sur 3 ans. Quid de la PEPA ?

Déclaration de la CFE-CGC : Elle n'est pas favorable à une prime non progressive. Les objectifs ne sont pas réalisables. Souhaite un accord sur 3 ans.

La CGT fait remarquer que ce qui est important c'est la revalorisation du point et des carrières au CEA. Il faut aussi réaliser l'indexation du point sur l'inflation.

Question de la CGT : Page 3, paragraphe B plafonnement de l'intéressement et seuil de déclenchement. Dernier paragraphe portant sur la subordination du versement de l'intéressement. Le solde budgétaire n'est pas défini à ce jour et comme nous sommes dans une situation exceptionnelle nous n'avons aucune garantie d'avoir une prime de bon niveau.

Réponse d'Armelle MESNARD et interventions des OS :

Il va être construit un calendrier social qui va reprendre l'ensemble des discussions et négociations de l'année 2020.
La DRHRS n'est pas contre à ce que les syndicats non représentatifs participent aux négociations à venir.
A ce jour, la DRHRS n'a pas de mandats sur 3 ans par les tutelles. Le CEA n'a pas d'autre mandat que les 10 M€ et 4 M€. Il n'y aura pas de discussion sur ce sujet.
Le critère de progressivité va être discuté. Le CEA veut verser une prime PEPA bien sûr. La somme dédiée sera identique à 2019 et n'est donc plus soumise à un accord d'intéressement.
Le montant global de l'accord d'intéressement est de 10 et 4M€ de bonus sous conditions et il ne sera pas de 14M€.

Seuls les indicateurs et les critères de notation vont être négociés.
La CGT, il serait bon d'avoir une simulation basée sur les résultats de l'année dernière pour mieux comprendre l'impact de ces nouveaux critères sur le montant de cette prime car nos calculs sont inquiétants…
Les OS abondent dans le sens de La CGT. Les critères proposés ne sont pas pertinents et sont bien trop contraignants.
La prime d'intéressement fait partie de la politique de rémunération des salariés. Cela doit se discuter dans un autre contexte.
La DRHRS propose à Nathalie RIBEIRO de nous présenter la démarche du CEA. Les principes de financement resteront les mêmes.
En ce qui concerne la prime PEPA, la même prime que l'année dernière sera reconduite en 2020.
La crise va aussi moduler le versement de la prime PEPA. Elle peut être modulée à la hausse.
Force est de constater que les critères exposés aujourd'hui ne sont pas représentatifs de ce qui est attendu par les salariés. La quasi-totalité des indicateurs sont issus du contrat d'objectif 2020.
La CGT ne partage pas ces indicateurs.
Les ministères de tutelles sont informés sur tous ces points. La CEA a le mandat des tutelles.
La négociation prend une direction assez étonnante : rien n'est négociable à ce jour.
Les critères ne sont pas accessibles.
Il est proposé de revenir sur l'ancien accord par la CFE-CGC ….
La DRHRS souligne le fait que les critères RH sont pertinents.
La CGT redit que le critère sécurité ne sera jamais respecté et que les salariés n'auront jamais la main sur ce critère spécifique. La CGT rappelle que les EA ne seront jamais tenus au regard de l'évolution de ces critères et surtout en phase de crise.
L'accord 2017 – 2019 doit être repris au moins une année voire 3 ans.
Les OS veulent reprendre l'accord 2017 – 2019. La CGT affirme que les syndicats CGT doivent se prononcer sur ce sujet. A ce jour, la distribution de la prime doit être argumentée et explicitée. Il est clair que cet accord est très mal construit et ne donne pas espoir à ceux qui vont la recevoir.
La CGT reste réservée et ne donne pas son accord sur cette proposition (de Gascon ?) actuelle. Elle constate que le seul point positif serait la non progressivité de la prime mais qu'au final les salariés ne se partagent que des baisses de rémunération…

Arrêt de la négociation à 11 :40.

* * *

La date de la prochaine réunion de négociation est fixée en semaine 24.